

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2014

POL 8430-20
Politique extérieure des États de l'Asie de l'Est
Mardi 9h30 à 12h30

Professeur : Ting-sheng Lin
Bureau : A-3550
Téléphone : 514-987-3000, poste 2296
Courriel : lin.ting-sheng@uqam.ca
Heures de bureau : Mardi et Mercredi de 12h30 à 13h30

DESCRIPTION

Étude des questions de politique extérieure qui se posent dans la région de l'Asie de l'Est (Chine, Japon, les deux Corées, Taiwan et les pays de l'Asie du Sud-Est), soit du point de vue d'un pays, soit de celui d'une partie ou de toute la région, dans le cadre de la sécurité régionale.

ÉVALUATION

Mode d'évaluation

Outil d'évaluation	Échéance	Pondération
Rapport de lecture	28 octobre	20%
Exposé oral du travail de session	9 décembre	20%
Travail de session	9 décembre	40%
Présence et participation en classe		20%

Présence et participation en classe :

Les étudiant(e)s ont la responsabilité d'être présent(e)s à chaque séance, de lire en avance et préparer les lectures obligatoires. La participation en classe sera évaluée en fonction de : connaissance des lectures, présence, et pertinence des interventions.

Livre obligatoire : Michael Yahuda, *The International Politics of the Asia-Pacific*, London, Routledge, 2011.

http://virtuose.uqam.ca/primo_library/libweb/action/dlSearch.do?dscent=1&fromSitemap=1&onCampus=false&query=any%2Ccontains%2CThe+international+politics+of+the+Asia-Pacific&tab=default_tab&dstmp=1407526315741&highlight=true&lang=fr&search_scope=upac&indx=1&displayField=title&group=GUEST&vid=UQAM&institution=UQAM&fromLogin=true

Rapport de lecture :

2000 mots maximum. Celui-ci contient 1. introduction (description du sujet choisi) ; 2. argumentation (hypothèses, méthode de travail, étapes principales du développement) ; 3. bibliographie (au moins huit sources annotées, dont une choisie parmi les lectures obligatoires ou suggérées).

Travail de session :

Il s'agit d'un travail de recherche portant sur un sujet préalablement approuvé par le professeur. Il s'agit de formuler et de traiter, en style neutre et impersonnel, une question de recherche (problématique) à l'aide de sources scientifiques.

Division détaillée des points du travail:

25% pour le traitement de la question de recherche (la présentation claire de la question de recherche : enjeux du sujet, pertinence politique/juridique dans le contexte du développement ; la qualité des arguments présentés: clarté et cohérence ; la capacité de synthèse)

15 % Méthodologie (la qualité et pertinence des sources citées- sources scientifiques, à jour ; la langue et l'orthographe ; la qualité générale de présentation : présence d'un plan, d'une bibliographie, notes de bas de page et bibliographie bien faites, cohérence dans les modes de citation)

Exposé oral sur sujet du travail écrit :

- 5% pour l'aptitude à présenter un sujet suivant un plan ordonné et annoncé au début de l'exposé
- 10% pour la capacité de synthèse du sujet en faisant référence aux auteurs importants pour votre travail et en exposant leurs points de vues
- 5% pour l'aptitude à respecter le temps imparti et à livrer une prestation équilibrée par rapport aux parties de l'exposé.

Note :

Des informations complémentaires seront disponibles sur le site du cours ou sur Moodle. Avec l'accord du groupe il sera possible de modifier le présent document afin d'y intégrer ou d'y soustraire des éléments pertinents.

IMPORTANT :

Le respect des délais est très important pour ce cours, il y aura une déduction équivalente à 5% du total par jour de retard.

PLAN DU COURS

2 septembre	Introduction: Présentation du cours : objectifs, thèmes, exigences, évaluation
9 septembre	Histoire en Asie de l'Est avant 1945 (I) : Système tributaire, <i>Tianxia</i>, régions maritimes <u>Lectures obligatoires :</u> Takeshi Hamashita, "Changing Regions and China: Historical Perspectives", <i>China Report</i> , 37:3, 2001, p. 333-351. William A. Callahan, "Chinese Visions of World Order: Post-hegemonic or a New Hegemony?" <i>International Studies Review</i> , 10, 2008, p. 749-761. Warren I. Cohen, "China's Rise in Historical Perspective", <i>The Journal of Strategic Studies</i> , Vol. 30, No. 4-5, 2007, p. 683-704.
16 septembre	Histoire en Asie de l'Est avant 1945 (II) : Asie v.s. Europe, occidentalisation, colonialisme, la seconde guerre mondiale <u>Lectures obligatoires:</u> Woo Chulgu, « Les guerres sino-japonaise et russo-japonaise », <i>Hérodote</i> , No. 141, 2011, p. 115-133.

	<p>Seung-young Kim, “Russo-Japanese Rivalry over Korean Buffer at the Beginning of the 20th Century and Its Implications”, <i>Diplomacy and Statecraft</i>, 16, 2005, p. 619-650.</p> <p>John E. Orchard, “Japanese Expansion in China”, <i>Annals of the American Academy of Political and Social Science</i>, Vol. 152, 1930, p. 328-337.</p>
23 septembre	<p>La guerre froide, 1945-1989 (I) :</p> <p>Impact de la guerre froide, décolonisation, polarité</p> <p><u>Lectures obligatoires:</u></p> <p>Michael Yahuda: Introduction, Ch. 1 & 2.</p>
30 septembre	<p>La guerre froide, 1945-1989 (II) :</p> <p>De la polarité à la tri-polarité, U.S. en Asie de l’Est</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Michael Yahuda: Ch. 3 & 4.</p>
7 octobre	<p>La guerre froide, 1945-1989 (III) :</p> <p>Chine, Japon, URSS, enjeux géopolitiques</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Michael Yahuda: Ch. 5, 6, 7.</p>
14 octobre	<p>L’industrialisation de l’Asie de l’Est :</p> <p>Théorie du développement et miracle asiatique</p> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Masahiko Aoki, “Historical sources of institutional trajectories in economic development: China, Japan and Korea compared”, <i>Socio-Economic Review</i>, 11, 2011, p. 233-263.</p> <p>Roger Hayter & David W. Edgington, “Flying Geese in Asia: The Impacts of Japanese MNCs as a Source of Industrial Learning”, <i>Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie</i>, Vol. 95, No. 1, 2004, p. 3-26.</p>
21 octobre	<p>Semaine de lecture</p>

28 octobre	<p>La fin de la guerre froide et l'hégémonie américaine</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Michael Yahuda: Ch. 8 & 9.</p>
4 novembre	<p>Économie politique de la réforme chinoise</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Michael Yahuda: Ch. 10.</p> <p>Barry Naughton, "China's Distinctive System: can it be a model for others?" <i>Journal of Contemporary China</i>, 19 (65), 2010, p. 437-460.</p>
11 novembre	<p>La paix ou la guerre ? Les relations entre les deux rives du détroit de Taiwan</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Jean-Pierre Cabestan, « La nouvelle détente dans le détroit de Taiwan », <i>Perspectives chinoises</i>, 3, 2010, p. 24-37.</p> <p>Tanguy Le Pesant, « Les résistances à l'intégration économique des deux rives à Taiwan », <i>Note Asia Centre Conference Series</i>, 2011.</p>
18 novembre	<p>Japon, la normalisation ou la (re)militarisation ?</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Michael Yahuda: Ch. 11.</p> <p>Céline Pajon, « Le retour de l'idée nationale au Japon : tourner la page de l'après-guerre », <i>Politique étrangère</i>, 2, 2008, p. 401-412.</p>
25 novembre	<p>Régionalisme et régionalisation : Intégration régionale, une garantie de paix ?</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Masahiro Kawai & Ganeshan Wignaraja, <i>Asiam FTAs: Trends, Prospects, and Challenges</i>, Asian Development Bank, No. 226, 2010.</p> <p>Scott L. Kastner, "When Do Conflicting Political Relations Affect International Trade?" <i>Journal of Conflict Resolution</i>, Vol. 51, No. 4, 2007, p. 664-688.</p>

3 décembre	<p>Conclusion : politiques étrangères du XXI^e siècle</p> <p>Chine, Japon et Corée du Sud</p> <hr/> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Yuichi Hosoya, “Japan’s Two Strategies for East Asia: The Evolution of Japan’s Diplomatic Strategy”, <i>Asia-Pacific Review</i>, Vol. 20, No. 2, 2014, p. 146-156.</p> <p>Carl J. Saxer, “Democratization, globalization and the linkage of domestic and foreign policy in South Korea”, <i>The Pacific Review</i>, Vol. 26, No. 2, 2013, p. 177-198.</p> <p>Nagai Yonosuke, “Constraints and options in Japanese foreign policy”, <i>Japan Forum</i>, Vol. 24, No. 4, 2012, p. 413-449.</p> <p>Qingmin Zhang, “Towards an Integrated Theory of Chinese Foreign Policy: bring leadership personality back in”, <i>Journal of Contemporary China</i>, Vol. 23, No. 89, 2014, p. 902-922.</p>
9 décembre	<p>Présentations en classe</p>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.